

NOM, Prénom :

Classe :

Fiche de Révision d'Education Civique 3^{ème}

A/ Questionnaire à compléter :

1) Comment s'appelle notre pays ?

2) Quelles sont les couleurs de notre *drapeau* ?

3) Que représentent ces couleurs ?

4) Comment s'appelle *l'hymne national* de notre pays ?

5) De quelle époque datent ces symboles (drapeau et hymne) ?

6) Quelle est la *devise* de notre pays ?

7) Quelle est la date de la *fête nationale* française ?

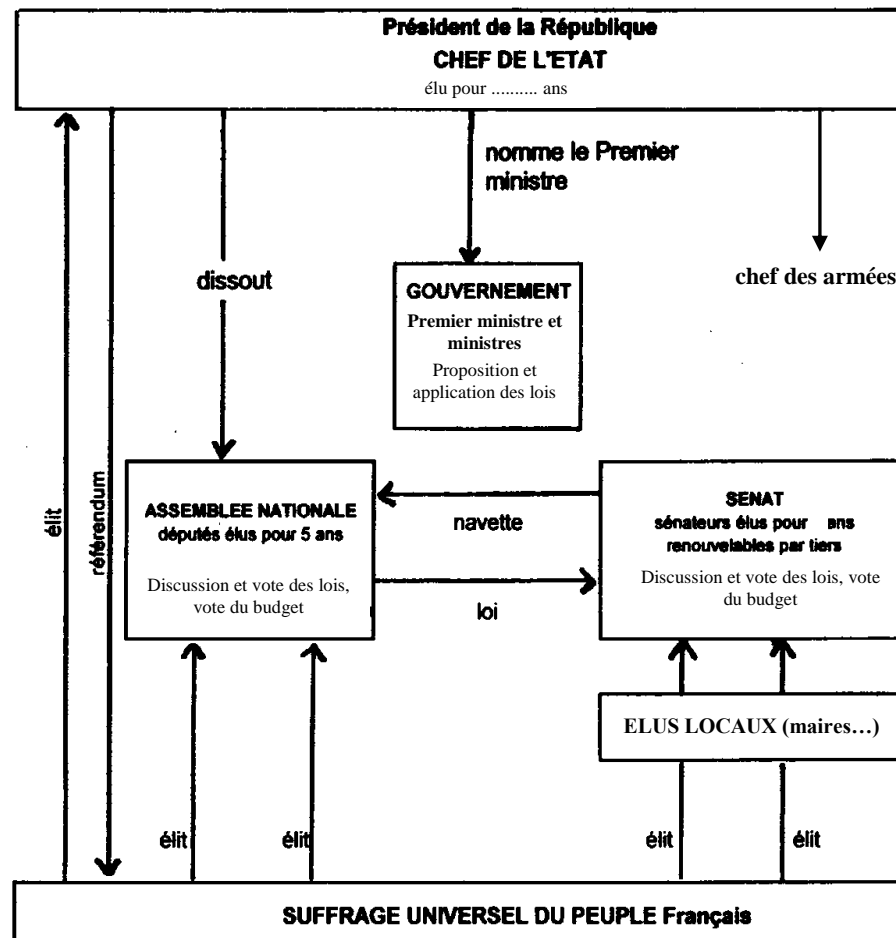
8) Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ?

9) Pourquoi peut-on dire que la France est une *République* ?

10) Pourquoi peut-on dire que la France est une *démocratie* ?

B/ Les Institutions de la Vème République :

Document n°1 : Schéma de fonctionnement de la V^{ème} République, d'après la Constitution de 1958.



1. Par qui est élu le Président de la République ? Pour combien de temps ?
2. Quelles sont les deux assemblées qui forment le Parlement ?
3. Quel est le rôle principal du Parlement ?
4. Comment s'appellent les membres de l'Assemblée nationale ? Comment sont-ils désignés ?
5. Citez trois pouvoirs du Président de la République.
6. Qu'est-ce que le "gouvernement" ? Quels sont ses pouvoirs ? Comment ses membres sont-ils désignés ?

C/ Histoire et Symboles de la République française :

La France actuelle est une **République** et une **démocratie** et la plupart de nos symboles datent de la **Révolution française** (1789-1794).

Le **drapeau tricolore** évoque la réconciliation avec le roi en 1789, le **Marseillaise** est un chant de guerre pour encourager les soldats à défendre la République en 1792 et la **devise** rappelle les principales valeurs de la démocratie. Ces trois symboles sont devenus officiels à la fin du 19^{ème} siècle (III^{ème} République), ils sont inscrits dans la *Constitution* et sont protégés par des *lois*.

A ces symboles s'ajoutent la **fête nationale** du 14 juillet qui rappelle la prise de la Bastille (1789) et le **visage de Marianne** (femme qui porte le *bonnet phrygien*) qui représente la République et que l'on retrouve sur de nombreux documents et tableaux (*La Liberté guidant le Peuple*). L'Histoire de la République a été aussi marquée par plusieurs textes fondateurs : le **La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** (1789, « Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ») ; le **Constitution de la Vème République** (1958, « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ») ; le **loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat** (1905, principe de la laïcité). On peut aussi ajouter le **traité de Maastricht** (1992) qui permet à chaque citoyen français de bénéficier aussi d'une citoyenneté dans l'Union Européenne (circulation, installation, travail...).



La Liberté guidant le peuple,
tableau d'Eugène Delacroix,
1830.

D/ Citoyenneté, Nationalité et Civisme :

La France est une **démocratie** et cela signifie que toutes les personnes qui y habitent légalement peuvent bénéficier de **droits civils** (liberté d'expression, protection de la **justice...**), de **droits économiques** (salaire minimum, congés payés...) et de **droits sociaux** (sécurité sociale, congé maladie...).

Par contre, certains **droits politiques** (voter, être candidat...) sont réservés aux **citoyens** français. Et, pour être citoyen français, il faut être **majeur** et de **nationalité** française.

Les **personnes mineures** (en France, jusqu'à 18 ans) ne disposent pas de la totalité de leurs droits et sont soumis à l'**autorité parentale**. Mais les mineurs disposent de protections supplémentaires et bénéficient du **droit à l'éducation**.

La **nationalité** française peut être obtenue de différentes manières : par **filiation** (à la naissance), par **déclaration** (si l'on a grandi en France), par **naturalisation** ou par **mariage** (au bout de 4 ans).

A la différence de la **citoyenneté**, le **civisme** n'est pas un statut juridique mais une attitude qui permet, chaque jour, à chaque personne d'utiliser ses **droits** tout en respectant les **libertés** des autres.

Les **associations**, les **syndicats** ou encore les **partis politiques** permettent à chaque personne (citoyenne ou pas) de défendre et de partager ses idées, ses passions ou ses compétences pour faire vivre la **démocratie** et la **solidarité** au quotidien et partout en France.

E/ Défense Nationale et Maintien de la Paix :

En tant qu'Etat indépendant, la France est responsable de la sécurité de sa population et de son territoire. Pour cela, elle dispose **d'une armée professionnelle** divisée en trois branches (armée de terre, armée de l'air, marine nationale), de **la gendarmerie nationale**, **d'une force de dissuasion nucléaire** ainsi que **de services de renseignement** spécialisés (DGSI).

Actuellement, la principale mission de l'armée française est **la lutte contre le terrorisme** au moyen d'interventions à l'étranger (**opération Barkhane** au Mali) mais aussi d'une présence armée sur le territoire national (**plan Vigipirate, opération Sentinelle**).

Jusqu'en 1997, un *service militaire* était obligatoire en France ; il a depuis été remplacé par **un Parcours de Citoyenneté** en trois étapes : l'Enseignement de Défense / le **Recensement** (16 ans) / **la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

En France, la **sécurité** et la **solidarité** sont assurés par des **forces publiques** (police, gendarmerie, armée, pompiers...) mais leur application quotidienne repose largement sur la coopération et le **civisme** des citoyens.

En tant que membre de **l'OTAN** et, surtout, du Conseil de Sécurité de **l'ONU** (membre permanent), la France participe également à de nombreuses **opérations de maintien de la paix** qui peuvent prendre différentes formes : casques bleus, aides humanitaires, Cour Pénale Internationale...